



Décision n° 124 / 2022
Procédure n° : 2021/082
AB

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE

Extrait du registre de décisions du Président

Objet : Décision de modification 1 - Séances de cinéma en plein air sur le territoire de la Haute-Saintonge

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 7 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 10 ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Vu la décision du Président du 2 février 2022 relative à l'attribution du marché "Séances de cinéma en plein air sur le territoire de la Haute-Saintonge" à ARTEC, 9 allée René Cassagne, 33310 LORMONT pour le montant d'offre contrôlé de 18.000,00 € HT soit 21.600,00 € TTC, (20% TVA) pour le marché de base incluant les 3 reconductions) ;

Considérant qu'il est apparu nécessaire, lors de l'exécution du marché, d'apporter les modifications suivantes :

TOTAL	+	€ 5.400,00
-------	---	------------

Considérant que le montant total de la commande après modifications s'élève à présent à 23.400,00 € HT soit 28.080,00 € TTC, (20% TVA) ;

Considérant la motivation de la modification : Suite à deux périodes Covid, la demande a été plus importante que prévue et le nombre de séances maximum doit passer de 10 à 13 séances, pour le marché initial et pour les 3 reconductions ;

Considérant qu'il n'est pas accordé de prolongation du délai pour la modification du marché ;

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide :

Article unique : D'approuver la modification 1 du marché "Séances de cinéma en plein air sur le territoire de la Haute-Saintonge".

Fait à Jonzac,

23 FEV. 2022

Le Président

Claude BELOT

Communauté des Communes
de la Haute - Saintonge

7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour la Présidence déléguée,
le Vice-Président,
M. Jean-Michel RAPITEAU

Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge